



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE LE 11 JANVIER 2017 À 19H30 À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 4 RUE BRIDGE, LOCAL A-11B.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présents :

Jonathan Allen
Florence Bérard
Roger Dumont
Jacques Guilbault
Michelle Greig
Stephen Ovans

Absent :

Chrystian Soucy

Formant quorum sous la présidence de Michelle Greig (en l'absence du maire Chrystian Soucy), le directeur général, Philip Toone étant présent, la séance débute à 19h30.

17-01-032 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Jonathan Allen

Appuyé par Roger Dumont

Il est résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Refinancement de 355 700 \$ - Règlement 64-2010 (rues Borden et Osmond)
4. Émission des billets pour l'emprunt de 355 700 \$
5. Adjudication du contrat pour désinfection du réservoir Dumas
6. Levée de l'assemblée

17-01-033 Refinancement règlement 64-2010 pour 355 700 \$ (rues Borden & Osmond)

Considérant que le ministère des Finances a reçu 3 soumissions conformes ;

Considérant le résultat de l'ouverture des soumissions pour l'émission du billet qui se lit comme suit :

CAISSE DESJARDINS DU HAUT-SAINT-LAURENT

43500 \$	2,44000 %	2018
44600 \$	2,44000 %	2019
45800 \$	2,44000 %	2020
46800 \$	2,44000 %	2021
175 000 \$	2,44000 %	2022

Prix : 100,00000

coût réel : 2,44 %

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

43500 \$	1,60000 %	2018
44600 \$	1,75000 %	2019
45800 \$	1,95000 %	2020
46800 \$	2,10000 %	2021
175 000 \$	2,30000 %	2022

Prix : 98,53600

coût réel : 2,58893 %

BANQUE ROYALE DU CANADA

43500 \$	2,59000 %	2018
44600 \$	2,59000 %	2019
45800 \$	2,59000 %	2020
46800 \$	2,59000 %	2021
175 000 \$	2,59000 %	2022

Prix : 100,00000

coût réel : 2,59 %

Considérant que les intérêts et commission à payer à la Financière Banque Nationale inc. totalisent 34 199.95 \$ et que ceux de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent seraient 32 508.12 \$;

Sur proposition Jacques Guilbault
Appuyé par Florence Bérard
Il est résolu unanimement :

- Que la Municipalité d'Ormstown accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent pour son emprunt par billet, en date du 18 janvier 2017, au montant de 355 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 64-2010 (rues Borden et Osmond). Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale du billet, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

43 500 \$	2.44000 %	18 janvier 2018
44 600 \$	2.44000 %	18 janvier 2019
45 800 \$	2.44000 %	18 janvier 2020
46 800 \$	2.44000 %	18 janvier 2021
175 000 \$	2.44000 %	18 janvier 2022

- Que le billet, capital et intérêts, soient payables par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

17-01-034 Émission d'un billet pour l'emprunt de 355 700 \$

Considérant que conformément au règlement d'emprunt numéro 64-2010 (rues Borden et Osmond) et pour les montants indiqués en regard de ce règlement, la Municipalité d'Ormstown souhaite emprunter par billet un montant total de 355 700 \$;

Règlements d'emprunt no.	Pour un montant de
64-2010	205 700 \$
64-2010	150 000 \$

Considérant qu' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Sur proposition Jonathan Allen
Appuyé par Roger Dumont
Il est résolu unanimement :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QU' un emprunt par billet au montant de 355 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 64-2010, soit réalisé;
- QUE le billet soit signé par le maire et le directeur général;
- QUE le billet soit daté du 18 janvier 2017;
- QUE les intérêts sur le billet soient payables semi-annuellement;
- QUE le billet, quant au capital, soit remboursé comme suit :

2018	43 500 \$
2019	44 600 \$
2020	45 800 \$
2021	46 800 \$
2022	48 100 \$ (à payer en 2022)
2022	126 900 \$ (à renouveler)

- QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité d'Ormstown émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 janvier 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 64-2010, chaque emprunt

subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

17-01-035 Adjudication contrat désinfection réservoir Dumas

Considérant les exigences du MDDELCC, la Municipalité d'Ormstown doit procéder à des travaux de désinfection du réservoir Dumas ;

Considérant qu' un appel d'offres public a été publié sur le site SEAO ;

Considérant que les 6 soumissions reçues sont conformes et se lisent comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Bircon inc.	213 359.60 \$
Groupe Québéco	219 362.00 \$
Le Groupe LML Ltée	219 900.40 \$
Norclair inc.	226 574.52 \$
Nordmec Construction inc.	241 202.00 \$
Construction F.J.L. inc.	289 449.00 \$

Sur proposition Jacques Guilbault

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 213 359.60 \$ (avant taxes) et d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, la firme *Bircon inc.*, le mandat de procéder aux travaux de désinfection du réservoir Dumas.

17-01-036 Levée de la séance

Sur proposition de Jonathan Allen

Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement de lever la séance à 19h40.

Michelle Greig
Maire suppléant

Philip Toone,
Directeur général

CERTIFICAT – Je, soussigné, Philip Toone, directeur général, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Philip Toone,
Directeur général